

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

Rédaction : 11, rue Saint-Paul Ouest

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone : LANCASTER 5361

Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada

Cet important corps ouvrier vient de lancer son appel pour sa cinquante-cinquième conférence annuelle qui se tiendra, en septembre prochain, à London, Ontario, nous reproduisons quelques extraits de cette convocation :

Aux Unions, Conseils des Métiers et Fédérations provinciales affiliés :

SALUT : — Conformément à notre Constitution, vous êtes par les présentes avisés que la cinquante-cinquième convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se tiendra dans le Masonic Temple, Queen's Avenue, en la cité de London, Ontario, commençant à 10 h. du matin (temps de la ville), lundi, le 25 septembre 1939, et se continuant les jours suivants jusqu'à épuisement du programme de la convention.

Les extraits suivants de la Constitution du Congrès, relativement à la représentation, aux lettres de créance, aux résolutions et aux amendements à la Constitution, sont reproduits ci-après pour votre information :

REPRESENTATION

ARTICLE V, Paragraphe 1. — A la convention, annuelle ou autre, la base de représentation des corps affiliés sera : unions locales ou succursales au Canada d'unions ouvrières détenant leur charte directement du Congrès : un délégué pour le premier cent membres ou moins, et un délégué pour chaque cent membres additionnels ou fraction majeure de ce nombre. Les unions internationales et nationales, dont les membres canadiens en entier sont affiliés directement par leurs quartiers généraux, auront droit à un délégué additionnel, qui devra être choisi parmi leurs membres canadiens ; conseils des métiers et fédérations provinciales du travail : trois délégués chacun.

Paragraphe 2. — Tous les délégués devront être porteurs de lettres de créance signées par le président et le secrétaire, et revêtues du sceau de l'organisation à laquelle ils appartiennent. Aucune représentation par procuration ne sera permise, mais deux unions ouvrières ou plus pourront s'unir pour envoyer un délégué, dans lequel cas la lettre de créance du délégué devra porter la signature du président et du secrétaire, et être revêtue du sceau de l'organisation dont le délégué est membre.

Paragraphe 3. — Tous les délégués doivent avoir été membres des corps qu'ils représentent durant au moins les six mois qui ont précédé leur élection, excepté dans le cas des Conseils des Métiers et des Fédérations du Travail. Ceci ne s'appliquera pas aux corps organisés ou affiliés au Congrès depuis moins de six mois.

Nous attirons particulièrement votre attention sur l'Article IV de la Constitution, d'après lequel les résolutions ou amendements à la Constitution doivent, pour être pris en considération par la convention, parvenir à notre bureau pas plus tard que mardi, le 5 septembre.

Pour éviter des frais d'impression inutiles et faciliter la traduction et la classification, chaque résolution doit être présentée séparément et ne se rapporter qu'à une seule question. Dans toutes les résolutions on doit dire le plus brièvement possible ce qu'on désire, en évitant de nombreux et longs "attendu que" et "en outre résolu", qui souvent embrouillent le texte et empêchent de comprendre clairement l'objet principal de la résolution.

Une fois de plus nous insistons sur ce point : notre convention est l'autorité suprême qui décide de la ligne de conduite que le Congrès devra suivre pendant l'année à venir. C'est pourquoi nous demandons instamment à toutes les organisations affiliées d'être pleinement représentées à la convention de London, en élisant et en envoyant comme délégués les membres qu'elles jugent les plus capables de traiter les nombreux problèmes législatifs, industriels et économiques, souvent compliqués, toujours graves et importants, auxquels notre mouvement doit faire face dans toute l'étendue de ce pays.

La situation incertaine dans laquelle les travailleurs continuent à se trouver, surtout dans les domaines législatifs fédéral et provinciaux, réclame toute l'attention des représentants ouvriers. La prochaine convention leur fournira l'occasion d'étudier la question à fond ; mais, pour que cette étude soit un succès, il faut que le nombre des délégués qui assisteront à la convention soit pleinement représentatif. Les secrétaires internationaux des différentes unions locales nous ont fourni le nombre des membres en règle, et nous comptons sur la présence du plus grand nombre possible de délégués, tel que prévu par la Constitution. Ne manquez pas de donner tous les renseignements demandés sur les formules de lettres de créance ; le Comité des Lettres de Créance doit avoir ces informations avant de permettre aux délégués de siéger à la convention.

Fraternellement soumis,

P. M. DRAPER, président,

R. J. TALLON, secrétaire-trésorier,

Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

La Fédération Provinciale du Travail

Elle est en session actuellement à Sherbrooke et nul doute qu'on y fait de la bonne besogne ; plus de 150 délégués, venus de tous les centres industriels de la province, y sont assemblés, ils auront à l'agenda soixante résolutions à étudier et auront à se prononcer sur nombre de questions de grande actualité tant sur le terrain législatif qu'économique. Les voeux qu'ils formuleront et les décisions qu'ils prendront pourront avoir une répercussion considérable sur le statut de la classe ouvrière de notre province et sur l'avenir du Travail Organisé.

Tout comme le Congrès des Métiers et du Travail du Canada est reconnu comme le porte-parole officiel du Travail Organisé dans le domaine fédéral et national, il en est de même de la Fédération provinciale du Travail en ce qui concerne les affaires strictement provinciales, la même chose s'applique aux différents Conseils des Métiers et du Travail dans les sphères municipales ; leurs conférences annuelles sont reconnues à juste titre comme le parlement ouvrier et les délégués qui y participent sont véritablement les représentants attitrés des membres des unions internationales, nationales et fédérales, il est donc de leur devoir de peser le pour et le contre avant de se prononcer sur les diverses questions et problèmes qui leur seront soumis et d'agir au meilleur de leurs connaissances en vue du bien général.

Cette conférence sera présidée par le confrère Arthur Martel, de la Fraternité des charpentiers et menuisiers, il sera aidé dans sa tâche difficile par les vice-présidents Arthur D'Aoust, de Hull ; Omer Fleury, de Québec ; et J.-B. Arsenault, des Trois-Rivières ; ainsi que par le secrétaire-général Gus. Francq. Les divers comités qui se partageront la besogne sont des mieux balancés et comprennent les meilleurs compétences du mouvement ouvrier.

Au nombre des résolutions qui viendront devant la conférence nous en avons relevé quelques-unes qui traitent des sujets suivants :

Loi d'arrangement entre salariés-débiteurs et leurs créanciers ;
Construction de logements dans les grands centres ;
Le chômage et les travaux publics ;
Matériaux utilisés dans les travaux publics à être manufacturés dans la province ;
Exportation des matières premières et son effet sur le chômage ;
Hospitalisation et soins médicaux sous le contrôle de l'Etat ;
De l'apprentissage et des écoles techniques ;
La loi des salaires raisonnables et la définition du mot "association" ;
Obligation pour les employeurs de rencontrer les représentants ouvriers ;
L'assurance-chômage contributive fédérale ;
Les Bills 19 et 20 et leur effet sur le Travail Organisé ;
Les conventions collectives de travail ;
Assesments de l'Office des salaires raisonnables dans les moulins à papier ;
Remplacement de l'Office des salaires raisonnables par un tribunal du Travail ;
Ordonnance No 4 et les employés de bureaux ;
Rappel de l'Ordonnance régissant la buanderie ;
Concurrence du travail féminin et les pères de famille ;
Exemptions aux conventions collectives de travail ;
Diffusion de la législation sociale ;
Uniformité de la législation sociale au Canada ;
Contrat collectif des métiers de l'imprimerie ;
Le droit d'organisation et le Code criminel ;
Concurrence du travail des prisonniers avec le Travail Libre ;
Instruction gratuite et obligatoire ;
Le Bill No 40 et les employés d'hôpitaux ;
Droit d'appel d'un accidenté ;
La silicose maladie industrielle dans toutes les occupations ;
Loi de réparation des accidents du travail ;
Le code de plomberie et l'hygiène ;
La loi des mécaniciens en tuyauterie ;
L'inspection des systèmes de chauffage à basse pression ;
L'unité dans le Travail Organisé ;
Congé avec salaire le Jour de la Fête du Travail ;
Impression des rapports des ministères et travaux d'imprimerie ;
Protection contre campagne anti-trade-unioniste ;
Exemption aux lois d'immigration et affaire Bata ;
Contrôle de la Corporation Radio-Canada ;
Conditions dans les tavernes et restaurants ;
La taxe d'hôpital et les repas à 35 cents ;
Travail féminin durant les heures de nuit ;
Emploi des femmes dans les établissements licenciés.
Plusieurs résolutions traitent de la propagande en faveur des produits revêtus de la marque syndicale et encouragement à être donné aux services d'union. Sept résolutions suggèrent des amendements à la constitution de la Fédération.

Un mémoire traitant des activités de la Fédération, du rapport du représentant parlementaire, des commentaires sur la législation adoptée à la session 1938-1939, sera présenté aux délégués. Une revue du travail accompli par le Secrétariat sera également soumise ; nous relevons dans celle-ci qu'au cours de l'exercice il fut expédié 2,043 lettres et mémoires adressés aux diverses unités du Travail Organisé et requêtes aux membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec ; que plusieurs brochures et tracts ont été publiés et distribués gratuitement aux membres des trade-unions et que le président et secrétaire généraux ont assisté à nombre d'assemblées d'unions et publiques et qu'ils ont donné plusieurs causeries à la radio. Une mention toute spéciale y est faite de la campagne de propagande et d'éducation entreprise par le Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis et du succès qu'elle a remporté.

Ce mémoire mérite d'être lu et étudié par tous car il contient nombre de renseignements utiles et prouve que ceux qui avaient charge de la gestion des affaires de la Fédération provinciale du Travail ont accompli une somme énorme de travail, ils méritent certes la reconnaissance de tous.

Rien de meilleur

THÉ
"SALADA"

287

La vie des unions ouvrières par Ben. Drolet

ELECTION CHEZ LES OUVRIERS EN FOURRURE

Les membres de l'union des ouvriers en fourrure, local 66, ont procédé à l'élection des officiers lundi de cette semaine, à la salle de l'union du Commerce, 1079 rue Berri. Les confrères A. Couturier et O. Vallières, agissaient comme président et secrétaire de l'élection.

Comme c'est la coutume réglementaire à l'union des ouvriers en fourrure, après la mise en nomination, un comité d'objections est nommé afin de s'assurer si les aspirants aux charges sont réellement en bonne et due forme selon la constitution, qui exige que les candidats doivent avoir été membres au moins depuis deux ans. Le président Klicker, dudit comité, fit rapport de ses activités sur le sujet et recommanda la reprise de la nomination, dû au fait que pour certaines positions d'officiers, plusieurs candidats n'étaient pas en conformité avec les règlements.

Les confrères D. Gingras et Klicker, furent nommés scrutateurs. Le vote qui dura plus de deux heures, donna le résultat suivant:

Président, Ernest Labelle; vice-président, R. Gadoresky; secrétaire, Ovide Vallières, réélu; conducteur, Jos. Guenette; sentinelle, Gabriel Malo.

Délégués au Conseil des Métiers et du Travail: Napoléon Morrier, H. Argalé et Maurice Rochette.

Délégués au Conseil conjoint: O. Vallières, Armand Bérubé, Nap. Morrier, A. Letarte, Maurice Rochette, Jos. Guenette, M. Boulianne, R. Gadoresky, H. Miller, Max Peters, Harry Arzalu.

Délégués à la Fédération provinciale du Travail: O. Vallières et Armand Bérubé.

On décida d'organiser un pique-nique pour le 30 juillet, à la plage St-Jacques, 3101 blvd. Gouin, Cartierville.

LA LOGE SAINTE-MARIE DES WAGONNIERS

La Loge Ste-Marie de la Fraternité internationale des wagonniers des usines Angus du Pacifique Canadien, tenait vendredi dernier, sous la présidence du confrère Alfred Mathieu, une assemblée à laquelle des questions de première importance furent soumises à l'approbation des membres par son exécutif. Il s'agissait d'abord d'une recommandation pour un renouvellement de l'abonnement annuel du *Monde Ouvrier*. On a reconnu que cet organe était le seul qui renseigne les travailleurs organisés en tout ce qui les concerne; on a exprimé aussi l'idée d'en faire la distribution dans les rangs de l'union de manière à propager davantage sa circulation.

Une autre décision qui fut fort appréciée fut celle de présenter un sac de voyage à cinq vieux employés de plus de vingt-cinq ans de service à la compagnie du Pacifique Canadien.

Les membres prirent connaissance d'un rapport qui a été présenté par le confrère Henri Vaillancourt, président du comité de protection relativement à la situation du travail qui semble s'améliorer d'une façon satisfaisante aux usines Angus.

ELECTION CHEZ LES MARINS

L'union des marins canadiens procédait le 3 juillet dernier, à l'élection de la charge d'un secrétaire-trésorier pour la succursale Montréal-St-Laurent. La position qui est une des plus importantes dans une union ouvrière était contestée par quatre candidats, ce furent les confrères William Guay, T.-J. Huntman, J.-D. Munro et A. Toupin.

Un scrutin secret a été tenu et auquel tous les membres enregistrèrent leur vote sous la surveillance des confrères Jack Chapman, G. Wilkinson et J.-M. Paquette qui agissaient comme scrutateurs. La vérification des bulletins donna la majorité absolue au confrère J.-D. Munro, lequel fut déclaré élu secrétaire-trésorier de la succursale précitée.

CHEZ LES COMPAGNONS BARBIERS

Dans toute organisation ouvrière il existe un principe fondamental de fraternité et de solidarité, dont il est opportun de mettre en pratique. C'est le cas dans les circonstances présentes du local 455 de l'union internationale des compagnons barbier, qui décida lors de sa dernière réunion mensuelle, tenue ces jours derniers, de participer à tous les événements qui se dérouleront d'ici au mois de septembre prochain.

Le premier acte du local 455 a été de reconsidérer sa décision antérieure, et de se faire représenter à la convention de la Fédération provinciale du Travail qui s'ouvrira à Sherbrooke le 22 courant.

Considérant les efforts faits par la fédération de réunir en congrès toutes les unions ouvrières de cette province, afin de décider des mesures à prendre pour réclamer des autorités gouvernementales, fédéral, provincial et municipal, des réformes plus en conformité avec les conditions de la vie.

Le local 455 a voulu prouver sa fidélité au mouvement ouvrier international, en nommant son président, Bruno Roy, pour le représenter à ce corps important; le confrère Frank Giroux a été choisi substitut. Cette décision a donné suite à une autre résolution d'accepter l'invitation du Conseil des Métiers et du Travail de participer comme les années passées à la célébration de la Fête du Travail du premier lundi de septembre, et de retenir un espace dans le programme de la fête du travail, annonçant le cadre de l'union lequel est affiché dans 25 salons de barbier de cette ville.

Une autre question non moins importante fut celle d'accorder un appui fraternel à l'union des buandiers, local 122, par l'achat de billets au bénéfice de son pique-nique annuel qui se tiendra le 13 août prochain, à la Plage St-Jacques.

Le secrétaire F. Giroux, rapporta les décisions prises par le comité paritaire, relativement aux violateurs de la loi des conventions collectives en ce qui concerne la fermeture des salons de toilette après les heures stipulées, selon les inspecteurs, les délinquants seront poursuivis et probablement condamnés à l'amende?

ON APPREHENDRE UN DIFFEREND DANS LA CONFECTION DU MANTEAU

Les dernières nouvelles nous apprennent que l'union internationale de la confection des manteaux pour dames, vient, après avoir étudié sérieusement la proposition de l'Association des manufacturiers d'une réduction de salaires, d'un commun accord, celle-ci a été refusée par les ouvriers de cette industrie, au cours d'une réunion qui a été tenue vendredi dernier, aux quartiers généraux de l'I. L. G. W. Union, 395 ouest, Sainte-Catherine.

Tout en prévenant les employeurs de leur refus catégorique d'accepter leurs propositions, les ouvriers ont soumis les raisons de leur refus à M. I. Greenberg, l'arbitre impartial nommé en vertu du contrat collectif de travail qui lie depuis 1937, l'Association des manufacturiers et l'union internationale de la confection pour dames.

Dans ce mémoire, les ouvriers exposent que le contrat de travail n'expire que dans un an et que les taux de salaires fixés dans ce contrat sont à peine suffisants; la moindre réduction de salaires ne ferait que retarder la prospérité de l'industrie, en privant les travailleurs du nécessaire et elle n'enrichirait pas non plus les manufacturiers.

AVANT ET APRES

— Je ne vois plus Charles la moitié autant que j'avais l'habitude de le voir.
— Tu aurais dû l'épouser alors que tu en avais la chance.
— C'est ce que j'ai fait.

CHEZ LES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS

L'union des employés de tramways, division 790, avait l'honneur de recevoir la visite du confrère Magnus Sinclair, de Toronto, organisateur et doyen de l'exécutif général de l'Association amalgamée des employés de tramways et de chauffeurs d'autobus d'Amérique, au cours de sa réunion mensuelle tenue samedi dernier, en la salle de l'Assistance Publique, 458 est, rue Lagauchetière.

La séance était présidée par par le confrère Gérard Gagnon, assisté du vice-président Georges Gagnon et des autres officiers. Le président Gagnon présenta à la nombreuse assistance, M. Sinclair, en termes élogieux. Ce dernier, âgé de 75 ans, adressa un fort réquisitoire des efforts qui ont été accomplis en 1918, pour constituer en union les employés de tramways; il fit l'historique des événements qui se sont déroulés depuis cette époque et les succès remportés par la division 790 auprès de la compagnie des tramways. C'est avec joie, dit-il, que nous constatons que celle-ci reconnaît aujourd'hui, les bons services de ses employés, membres de la division 790.

M. Sinclair fit un intéressant relevé des forces numériques de l'Association amalgamée des employés de tramways d'Amérique, qui sont au nombre de plus de 280.000. Il cita le fait qu'avant la guerre de 1914-18, alors que les employés de tramways n'étaient pas encore organisés et que les salaires variaient de 18 à 29 cents de l'heure; alors qu'aujourd'hui, grâce à la force économique de la division 790, les salaires s'élevaient à 55 et 63 cents de l'heure. Il termina sa causerie en conseillant aux employés de rester unis à leur association, et éviter autant que possible la division parmi eux, car il n'y a certainement pas de place pour deux ou trois organisations dans une même profession.

Un vote de remerciements et de gratitude a été adopté sur proposition des confrères Rettinger et Curry, en l'honneur de M. Sinclair, pour les bons conseils qu'il venait de donner aux membres de la division 790.

L'assemblée se continua par le rapport de l'exécutif traitant particulièrement des finances, des condoléances à l'adresse des familles de trois membres décédés au cours du mois de juin, et à l'occasion de la mort de M. Julian S. Smith, ex-président de la compagnie des tramways; le travail effectué par l'agent d'affaires, M. Raoul Trépanier et ses activités en rapport au règlement des griefs auprès des directeurs de la compagnie et le dévouement inlassable qu'il déploie pour le Travail Organisé en général.

Participation à la Fête du Travail; encouragement à donner à une jeune union cadette par l'achat de 25 billets pour le pique-nique des buandiers, local 122, qui aura lieu le 13 août, à la Plage Saint-Jacques; toutes ces recommandations ont été adoptées après discussion de part et d'autres.

La division 790 sera représentée à la convention de la Fédération provinciale du travail qui s'ouvre aujourd'hui à Sherbrooke. Les délégués sont: Alberto Brodeur, Gérard Gagnon, Bruno Forcier, Osiat Hébert, Rémi Duquette et Georges Gagnon.

AVIS AUX TYPOS DU 145

Le secrétaire-trésorier de l'union typographique, local 145, le confrère C.-E. Chalifour, réitère de nouveau ses avis, que les membres pour toute information peuvent s'adresser au bureau de l'union, 909 blvd Saint-Laurent; le mardi et jeudi de chaque semaine de 4 à 5.30 h., ou à son bureau privé, 7430 rue Christophe-Colomb, Tél. DO. 3771, les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 10 h. du soir, et le samedi de 1 à 6 h. p.m.

Avec la coopération des membres déclare le confrère Chalifour, les affaires de l'union ne peuvent être négligées, et c'est pourquoi nous vous demandons une collaboration étroite avec les officiers, dans les temps difficiles que nous traversons actuellement.

CHACUN SON METIER

— Coupable ou non coupable? demande le greffier de la Cour au prévenu.
— Ben, qu'est-ce que vous faites là, si c'est pas à vous de le trouver?

L'UNION INTERNATIONALE DES CIGARIERS CELEBRE SON JUBILE DE DIAMANT

L'Union internationale des Cigariers d'Amérique, dont le bureau général est établi à Washington, D.C., célébrera son 75e anniversaire de fondation, les 26, 27 et 28 juillet inclusivement. Un plan a été conçu par le président R.-E. Vanhorn, d'organiser un gala, dans la capitale à Washington. Cette célébration sera la deuxième du genre dans l'histoire de la nation, qu'une union internationale célèbre son jubilé de diamant.

Mercredi, le 26 juillet, il y aura réception aux quartiers-généraux de l'organisation, à l'édifice des charpentiers, à Washington, D. C. A midi, les invités d'honneur se rendront au monument de Samuel Gompers, érigé en sa mémoire, pour les services rendus à la Fédération Américaine du Travail et à l'union internationale des cigariers durant près d'un demi-siècle.

Le second jour du jubilé sera consacré à la présentation d'une adresse enluminée au président général, R.-E. Vanhorn, en mémoire de l'anniversaire du jubilé de diamant de l'union internationale des cigariers d'Amérique. Un lunch sera servi par l'exécutif général aux officiers des unions internationales et nationales qui seront invités pour la circonstance.

Le troisième jour la fête se clôturera par la diffusion d'un programme qui sera irradié du Pacifique à l'Atlantique, et auquel des orateurs éminents, y incluant plusieurs officiels du gouvernement américain, adresseront la parole; il va sans dire que les yeux des travailleurs organisés sont tournés vers cet événement social, qui se déroulera à Washington les 26, 27 et 28 courant.

Il est indéniable que l'union des cigariers a joué un rôle prépondérant dans le domaine social et industriel. C'est donc le 21 juin 1864, que fut tenu à New-York le premier congrès pour établir une unité dans les rangs des cigariers; enfin pour se rendre au désir des unions canadiennes des cigariers de s'affilier aux unions américaines, le nom fut changé à une convention tenue à Buffalo, N. Y., en celui de "Cigar Makers International Union of America".

LE GROUPE OUVRIER DE GENEVE N'OUBLIE PAS LA TCHECOSLOVAQUIE

Le groupe ouvrier de la Conférence internationale du Travail, réuni à Genève, pour la dernière conférence, au début de ses délibérations sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, constate avec le plus profond regret l'absence de la délégation tchécoslovaque. Ce n'est pas de son plein gré que la Tchécoslovaquie est absente de la Conférence cette année, c'est, tout au contraire, par la volonté d'une puissance étrangère qui, sous le fallacieux prétexte de protéger ses soi-disant intérêts politiques et économiques, a imposé à la nation tchécoslovaque un régime politique que la quasi unanimité de ce peuple réprouve.

Le Groupe ouvrier unanime tient dans ces heures douloureuses à exprimer sa sympathie indéfectible au peuple tchécoslovaque et en particulier aux travailleurs de ce pays, qui dès la fondation de l'Organisation internationale du Travail, a été un membre fidèle et actif de l'Organisation et a toujours fait honneur à ses obligations internationales dans tous les domaines.

Le Groupe ouvrier espère que dans un avenir très proche la Tchécoslovaquie pourra reprendre sa place dans l'Organisation et apporter à nouveau sa précieuse collaboration à l'oeuvre du progrès social dans le monde.

L'INSTRUCTION

— Mélanie, dit la maîtresse de maison à sa nouvelle bonne, regardez cette table. Je puis écrire mon nom dans la poussière.
Mélanie (campagnarde fraîche débarquée): C'est-y beau de savoir écrire!

FUMEZ LES Cigarettes GRADS

Le Monde Ouvrier est imprimé sur papier journal manufacturé par la maison E. B. Eddy & Co., dont les ouvriers sont organisés 100 pour cent.

Les 20 ans du Bureau International du Travail

Vingt ans ont passé depuis la fondation de l'Organisation internationale du Travail. C'est l'occasion, pour le Directeur du Bureau international du Travail dans un chapitre de son rapport à la Conférence internationale du Travail qui s'est réunie le 8 juin à Genève, de jeter en quelques pages, un rapide coup d'oeil sur l'oeuvre accomplie au cours de cette période si fertile en événements.

Aux termes de sa constitution, l'Organisation internationale du Travail a pour principale fonction d'élaborer un véritable code international du travail. C'est ainsi qu'elle a adopté 63 conventions et que le nombre des ratifications reçues s'élevait à 839 au 15 mars dernier.

En dépit des conditions difficiles qui prévalent en de nombreux pays, le progrès des ratifications ne s'est pas ralenti. Du 15 mars 1938 au 15 mars 1939, cinquante-sept ratifications nouvelles ont été enregistrées, chiffre record depuis la période 1935-36. Plus des deux-tiers de ces ratifications proviennent de pays non-européens, dont 22 de la Nouvelle-Zélande, 5 des Etats-Unis et 4 du Brésil. Il est à noter, en outre, que les ratifications reçues durant cette période de l'Irak et de la Turquie sont, de même que celles de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis, les premières que ces pays aient fait enregistrer.

Outre l'influence directe que les conventions exercent une fois qu'elles sont ratifiées et que leurs dispositions sont incorporées aux législations nationales, elles exercent aussi une influence indirecte. Du seul fait de leur existence, elles fixent une base que l'opinion publique tend peu à peu à considérer comme normale. Et, en période difficile, elles font échec aux velléités d'abaisser la condition des travailleurs au-dessous du niveau qu'elles ont déterminé. Si l'on examine les différences qui existent entre la législation du travail en vigueur il y a vingt ans et la législation actuelle, il ne fait aucun doute que ces influences, directes et indirectes, sont considérables.

Le Rapport du Directeur du Bureau international du Travail donne à ce sujet quelques exemples frappants.

La convention de 1919 sur la Journée de 8 heures et la Semaine de 48 heures dans les établissements industriels a été ratifiée par 23 pays. Mais sa portée effective a été beaucoup plus grande que ne semble l'indiquer ce chiffre, car elle a été, dans toutes les régions du monde, la base fondamentale des efforts tendant à l'universalisation de la semaine de 48 heures et elle a inspiré de très nombreuses législations, même dans les Etats qui ne l'ont pas ratifiée.

La convention concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement établissait une protection nettement en avance sur les dispositions légales généralement en vigueur à l'époque de son adoption. Depuis, 16 pays l'ont ratifiée. Il n'existait en 1919 qu'un seul pays qui accordât les 12 semaines de congé prévues au total par la convention; en 1939, 35 pays accordent les 5 semaines avant l'accouchement et 31 les 6 semaines après.

La série des conventions fixant à 14 ans l'âge minimum d'admission au travail dans l'industrie, à bord des navires, dans l'agriculture et dans les travaux non industriels, a fait l'objet de nombreuses ratifications. Les trois conventions revêtues portant l'âge minimum d'admission, à 15 ans sont en avance sur la législation en vigueur dans la grande majorité des pays, mais elles ont déjà incité plusieurs Etats à fixer ou à envisager la fixation de l'âge minimum à ce chiffre plus élevé.

Les 15 conventions adoptées sur les divers aspects des assurances sociales ont fait l'objet de 136 ratifications. Les engagements précis assumés ainsi par les gouvernements ont, au cours de la dernière crise, freiné toute régression.

Les 13 conventions portant sur des questions maritimes constituent dès maintenant la solide armature d'un code international du travail des gens de mer. Pour certaines des conventions les plus anciennes, le maximum des ratifications possibles est à peu près atteint.

Quant aux conventions sur le travail indigène, leur influence se manifeste même dans les territoires d'Etats qui ne les ont pas encore ratifiées. C'est ainsi que la convention sur le travail forcé peut être considérée comme ayant fixé, dans les pays coloniaux,

de façon générale, le régime effectif d'utilisation du travail forcé ou obligatoire

On sait, par ailleurs, combien s'est développée aussi l'application aux colonies de conventions de caractère général, sous réserve des assouplissements nécessités par les conditions locales.

A côté des 63 conventions internationales du travail, 56 recommandations ont été adoptées par la conférence au cours des vingt dernières années.

Comme on le sait, les recommandations, tout en donnant lieu à une préparation aussi sérieuse et à des discussions aussi approfondies que les conventions, n'entraînent pas d'obligation internationale formelle. Elles conviennent particulièrement bien pour traiter des questions qui ne sont pas encore susceptibles de faire l'objet d'une réglementation plus précise ou pour fixer des modalités plus détaillées que n'en peut comporter une convention.

Qu'il nous soit permis de donner un exemple de l'influence que peut exercer une recommandation. En 1923, la Conférence internationale du Travail adopta une "Recommandation concernant les principes généraux pour l'organisation de services d'inspection destinés à assurer l'application des lois et règlements pour la protection des travailleurs". Il est évident que ce n'est pas seulement la quantité de mesures législatives figurant dans les codes, mais aussi la qualité de l'inspection du travail qui détermine le niveau effectif des conditions de travail dans un pays. Aussi la recommandation de 1923 établit-elle une sorte de code-type d'inspection du travail. Plusieurs pays, notamment la Belgique, l'Espagne, la Suède et la Suisse, ont apporté à leur système d'inspection du travail des réformes partielles pour l'adapter à différents points spécifiés dans cette recommandation; en outre, deux pays, la Roumanie et l'Estonie, l'ont prise comme base pour l'organisation de leurs services d'inspection; enfin, à Cuba, dans l'Equateur et au Venezuela, les services d'inspection du travail institués au cours des dernières années s'en inspirent étroitement.

L'Organisation internationale du Travail a donc réalisé, en 20 ans, des progrès considérables vers l'élaboration d'un code international du travail. Toutefois, il est apparu que l'utilité réelle de ce code se trouverait accrue si, au lieu de se borner à fixer certaines normes, l'Organisation faisait aussi porter son effort sur l'aménagement et la coordination de la politique sociale dont dépend l'amélioration des conditions de vie et de travail. Une orientation de plus en plus nette s'est dessinée dans ce sens particulièrement au cours des dernières années.

Les récentes conférences sur l'industrie charbonnière, sur les transports par voie ferrée, sur le textile, sur les migrations colonisatrices et surtout l'oeuvre de la Commission internationale des travaux publics, ont été très caractéristiques de cette nouvelle orientation.

Le Rapport du Directeur rappelle ensuite le développement des travaux du Bureau international du Travail lui-même, et notamment de ses publications. Il n'est guère de grands problèmes sociaux ou économiques qui n'y soient traités.

Les demandes de renseignements adressées de l'extérieur au Bureau se sont aussi considérablement multipliées. Les réponses à fournir exigent souvent de longues recherches. A elle seule, la section des assurances sociales est appelée à répondre chaque année à des demandes dont le nombre dépasse sensiblement la centaine. Des 111 demandes parvenues à cette section au cours de l'année 1938, 56 émanaient de gouvernements et d'autorités publiques, 10 de syndicats, 9 d'autres organisations, 36 de particuliers. Des exemples tout aussi frappants pourraient être cités pour les autres sections du Bureau.

Le Bureau est parfois appelé à apporter un concours encore plus direct en envoyant sur place un membre de son personnel pour collaborer à la préparation ou à la révision de lois sociales. C'est là une forme de collaboration que, depuis quelques années, les gouvernements apprécient de plus en plus. Mentionnons, parmi les exemples les plus récents, les

missions remplies par des spécialistes du Bureau en Egypte, pour les questions d'hygiène industrielle; en Turquie, pour les problèmes des assurances sociales; au Venezuela, pour les questions de colonisation et d'assurance sociales et pour l'élaboration d'un code du travail.

Soulignant le caractère très particulier des travaux de recherches poursuivis par le Bureau international du Travail toujours sur le plan international, le Rapport du Directeur explique comment, dans la lutte contre la crise économique et le chômage, les travaux du Bureau, fondés sur une vaste expérience internationale, ont pu orienter l'opinion mondiale vers des solutions plus efficaces.

Depuis l'adoption, en 1919, de la modeste recommandation concernant le chômage, qui invitait les Etats Membres à "coordonner l'exécution des travaux entrepris pour le compte de l'autorité publique et à réserver autant que possible ces travaux pour les périodes de chômage", jusqu'aux recommandations de 1937 concernant la collaboration internationale en matière de travaux publics, l'Organisation internationale du Travail a étudié et progressivement perfectionné la technique de la lutte contre la crise économique, avec cinq ou six années d'avance sur l'opinion publique et même sur les conceptions des experts. La résolution détaillée présentée à la Conférence mondiale monétaire et domestique de 1933; élaborée d'un commun accord par les représentants des trois groupes et adoptés à l'unanimité par la Conférence internationale du Travail, formulait déjà certaines des méthodes essentielles de lutte contre la crise économique qui commencent maintenant seulement à être mises en application.

Les études sur la silicose, sur la standardisation des statistiques du travail et l'amélioration de leur comparabilité, etc., n'illustrent pas moins l'importance des recherches effectuées par le Bureau international du Travail.

Sans doute, ces quelques exemples suffisent-ils à donner, du point de vue international, une idée de l'influence que l'activité de l'Organisation a, sous ses diverses formes, exercée directement et indirectement. Peut-être serait-il possible de discerner plus nettement encore cette influence en examinant la situation pays par pays mais c'est là un bilan que nul ne saurait établir avec plus de précision que les membres eux-mêmes des délégations qui participent à la Conférence.

Ce que nous avons voulu montrer, c'est uniquement la valeur de l'instrument qui a été forgé et la nature des services qu'on est en droit d'en attendre, à la lumière de l'expérience. — (Genève, 1er juin 1939).

COMMENT COMBATTRE LE COMMUNISME ?

" Pour résumer ce que j'ai dit, je crois que le meilleur moyen pour nous de faire échec à ces doctrines, c'est d'abord de tâcher d'éliminer les causes du mécontentement et de friction; deuxièmement, d'organiser la propagation d'idées saines pour combattre les mauvaises; troisièmement, de veiller au maintien de l'ordre et de la paix dans le pays. Mais, surtout, je suis fortement partisan de la façon dont on administre la justice en pays britannique: Je crois en la majesté de la loi. Je ne crois pas qu'il soit bon de combattre l'illégalité en commettant d'autres illégalités. Les méthodes arbitraires, qui ne sont pas strictement conformes au procédé britannique, ne me disent rien qui vaille, et je ne crois pas qu'elles aient l'effet que visent ceux qui s'en servent.

"A mon avis, nulle autorité, soit fédérale, provinciale ou municipale, ne devrait usurper les pouvoirs d'autres institutions; toutes devraient rester dans le cadre de la loi et de la constitution. Si nous observons ces principes, je n'ai aucun doute que nous éviterons au Canada ces doctrines et ces menées désastreuses qui font le malheur d'autres nations, et il incombe à tous les citoyens, quels qu'ils soient et à quelque classe de la société qu'ils appartiennent de faire leur part pour atteindre ce but."—Hon. Ernest LA-POINTE.

LABOR DIRECTORY INDEX DES UNIONS

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble les premier et troisième jeudis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaGauchetière Est. Président, Raoul Trépanier, 1153, rue Saint-Denis, Tél. L.A. 2503; secrétaire-correspondant — corresponding secretary, J.-E. Garlépy, 11, rue Saint-Paul Ouest, Tél. L.A. 5391; vice-présidents, Alfred Mathieu, 2348, rue Chapleau, Tél. CH. 6150 & J.-A. Sullivan, 1430, rue Bleury, Tél. MA. 3817.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176; Jacques Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Bookbinders' Union No. 91; Photo Engravers' Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union No. 33; Amalgamated Lithographers of America No. 27; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpia; Rec.-Sec., A. F. Ricard; Sec.-Treasurer, James Phillip, Room 103, 686 Notre Dame West. Executive: John Moore, A. Quéry and John Kelly, Auditors; J. A. Ardouin, Jos. Deslongchamps, R. D. Léonard, Tel. MA. 7489. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 145. S'assemble le 1er samedi du mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri. Président, Charles Coutu, 2058, rue St-Antoine, Tél. FI. 4227; secrétaire trésorier, Chs. E. Chalifour, 7430, Christophe-Colomb, tél. DO. 5771.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176—Meets first Saturday of each month at the Mount Royal Hotel. Raymond M. Bennett, President, 337 Melrose Ave., Verdun; James Phillip, Secretary-Treasurer, Room 103, 686 Notre-Dames W.; Business hours: 9.00 a.m. to 5 p.m.; Saturday, 9.00 a.m. to 1.00 p.m.; MA. 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIER-MENUSIERS D'AMERIQUE — MONTREAL DISTRICT OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA.—President, Esdras Secours; vice-président, F. Doucet; trésorier, E. Lanthier; secrétaire, Pierre Lefèvre; gardien, Zénon Primeau; agents d'affaires, Ed. Toussaint et E. Bernier.

Assemblée chaque mercredi, à 8hr, du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, Pierre Lefèvre, secrétaire.

U. L. 178, s'assemble tous les 1er et 3e jeudis de chaque mois, au Monument National, chambre 10, Jos. Remy, secrétaire, 8813, rue Henri-Julien.

U. L. 1127, s'assemble tous les 2e et 4e lundis, au Monument National, ch. 10, Eudoro Primeau, secrétaire, 161-4e Ave., Verdun.

U. L. 1244, s'assemble tous les 2e et 4e jeudis, à 904, Ste-Catherine ouest, H. H. Sallier, secrétaire, 2282, Oxford Ave., N. D. G.

U. L. 1360, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, à 4030, Notre-Dame ouest, H. Martin, secrétaire, 3845, rue Claude, Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les lers lundis, à 159-le Avenue, Lachine. Harris Daoust, secrétaire, 159, 1re avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble tous les lers vendredis, à 1651, rue Léonard, Charles Thibault, secrétaire, 2611 rue Bourbonnière.

Membres Associés, ce Local s'assemble le 2e mardi, au Monument National, chambre 11.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — Montreal Tramways Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America.—Quartiers généraux. — Headquarters, 1153 St-Denis, tél. LA. 2508. Officers—Officers: Gérard Gagnon, vice-président international et président local; J. Georges Gagnon, vice-président; O. A. Neveu, secrétaire-financier; Raoul Trépanier, agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Henri Cholet, secrétaire correspondant; W. Latour, sentinelle. Le local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079 Berri, et l'exécutive le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue St-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE. — Local 349.—S'assemble le 2e et 4e lundi du mois au 1331A rue Ste-Catherine est. Président, A. Renaud, 500 Congrégation, Mitzroy 0995; vice-président, C.-A. Mondor, 4227 rue Mentana; secrétaire-correspondant, E. Gilbert, 8626 Henri-Julien; trésorier, L.-P. Botselle, 4562 rue Marquette; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 2585 Blvd Gouin; conducteur, A. Goudreau, 9078B Notre-Dames Est; Auditeurs: Arthur Boismenu, 4621 Colonial; Ernest Désève, 6133 St-Dominique; Gaston Renaud, 5923 Chambord; gardien, Jos. Girard, 8145 rue Saint-André.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — Boot & Shoe Workers' Union. — S'assemble tous les vendredis soirs à 1331A Ste-Catherine Est. Président, Henri Rolland, 6772 Blvd. Saint-Laurent; 1er vice-président R. Talbot, 1849, Marie-Anne E.; 2e vice-président, Delphis Jodoin, 1766 rue Panet; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 Wolfe; secrétaire financier, trésorier et agent d'affaires, Chs McKercher, 1331A Ste-Catherine E., CH. 0511, privé CL. 6123; assistant agent d'affaires, Lionel Thibault, 4670 Papineau, AM. 7062; sentinelle, Pacific Goulet, 1692 Montcalm. L'exécutive s'assemble le 1er et 3e mercredi du mois, à 1331A rue Ste-Catherine Est. Président, Ovide Drolet, 4104 Bordeaux; vice-président, Delphis Jodoin, 1766 Panet; secrétaire, N. Poirier, 2137 rue Champlain.

SALLES DE REUNION A LOUER

situées dans le centre
Peuvent contenir 250 personnes
aussi salles convenables pour bureaux
tables et chaises fournies

S'adresser: "Le Monde Ouvrier"
LANCASTER 5361

Pourquoi les ouvriers sont contre l'admission de la Bata Shoe ?

Jeudi dernier, une assemblée monstre était tenue dans la salle du marché St-Jacques, à Montréal; tous les travailleurs de l'industrie de la chaussure — à quelque organisation ouvrière qu'ils appartiennent — s'étaient donné rendez-vous pour protester contre l'admission au Canada de la firme Bata Shoe, à ses propres conditions. Pour eux, il ne s'agissait pas d'empêcher une autre manufacture de donner de l'ouvrage à des centaines d'ouvriers-cordonniers, car, somme toute, qu'ils travaillent pour une firme ou l'autre, pourvu qu'ils soient payés les salaires d'union et jouissent de conditions de travail raisonnables, cela revient au même.

Ils protestent parce que la firme Bata veut établir une manufacture sous des conditions qui feront son affaire à elle mais pas celle des ouvriers canadiens.

Ils protestent parce que la firme Bata veut être autorisée, par une exemption aux lois d'immigration, d'importer au Canada de la main-d'oeuvre étrangère qui sera une menace pour les ouvriers canadiens.

Ils protestent encore parce que la firme Bata veut introduire ici des conditions de travail et des standards de vie incompatibles avec ceux qui existent dans les autres manufactures de chaussures du pays.

Ils protestent parce que tout indique que la firme Bata veut établir en terre canadienne une colonie tchèque, avec des conditions de vie tchèques et une technique tchèque, qui concurrencera de façon désastreuse avec les manufacturiers canadiens qui opèrent sous des standards canadiens et de ce fait des ouvriers canadiens perdront leur travail, leur gagne-pain, pour le donner à des ouvriers tchèques.

C'est recevoir des tchèques et dire adieu aux chèque.

C'est là en peu de mots toute la situation, on ne pourrait mieux la décrire qu'en publiant un article paru dans l'édition de ce mois du magazine technique "Shoe & Leather", qui dit ce qui suit :

LA FIRME BATA DEVRAIT-ELLE ETRE ADMISE AU CANADA ?

Dans le dernier numéro de *Shoe and Leather* était publié un entrefilet concernant l'établissement possible au Canada d'une manufacture de chaussures par l'organisation colossale Tchécoslovaque Bata. Depuis lors, cette nouvelle a été librement discutée dans les journaux quotidiens et il y a eu de la critique acerbe contre le gouvernement pour ne pas avoir immédiatement reçu à bras ouverts M. Bata, et à ses propres conditions.

Cette critique n'est pas venue en surprise car à première vue il semblerait que l'établissement d'une branche de cette vaste entreprise est un bienfait pour le Canada. Il est toujours bon toutefois d'examiner sous toutes ses faces la nature d'une proposition avant de l'accepter, aussi attrayante puisse-t-elle paraître à la surface.

La question que nous nous sommes posés nous-mêmes était: "Pourquoi Bata tient-il tant que cela à venir s'installer au Canada?" On a beaucoup parlé qu'il voulait faire le commerce d'exportation avec sa manufacture canadienne, mais en plus de ses usines sur le continent européen il opère des manufactures en Angleterre et aux Indes; de plus d'après les rapports des journaux il aurait même commencé la construction d'une autre vaste manufacture aux Etats-Unis; il est donc naturel de se demander quel avantage, du point de vue d'exportation, Bata pourrait retirer de l'établissement d'une usine au Canada. De plus, l'avenir du commerce-exportation de la chaussure est bien incertain; car tout marché de quelque importance vers lequel la chaussure canadienne est expédiée devient de plus en plus difficile d'accès, les pays d'importation cherchent au moyen de tarifs protecteurs de maintenir leur industrie nationale dans de bonnes conditions.

Personne ne comprend mieux cette situation que Bata lui-même, il nous faut donc conclure que la principale raison pour venir s'installer au Canada est dans le but d'envahir notre marché domestique. "Et pourquoi ne pourrait-il pas le faire?" C'est la question qu'on se pose en maints quartiers. Il n'y a certes aucune raison qui pourrait l'en empêcher, s'il concurrence avec les autres manufacturiers canadiens à termes égaux.

Le Canada est un pays libre, ce serait certes une grave erreur de refuser l'entrée au pays d'une organisation qui a le capital et l'habileté de lancer une entreprise légitime si elle se conforme aux standards canadiens. Nous nous permettrons de douter toutefois que Bata ait l'intention de se conformer à nos standards. Beaucoup acceptent comme une certitude que s'il s'établissait ici il devra s'y conformer; ils ne se sont certes pas donné le trouble de considérer les circonstances. Le point saillant de la proposition pour la firme Bata c'est de pouvoir importer de la main-d'oeuvre tchèque. Elle a l'intention de s'établir en Ontario et dans cette province il n'y a pas de salaire minimum pour les hommes. Ce qui fait que si Bata importe ici ses ouvriers tchèques il n'y aura rien qui l'em-

pêchera de les payer n'importe quel salaire qu'ils voudront bien accepter, et si ce que nous entendons dire des taux de salaires dans les pays de l'Europe centrale est tant soit peu vrai, ces ouvriers accepteront avec plaisir une fraction du salaire exigé par les ouvriers canadiens. Mais en admettant même qu'on décréterait une législation de salaire minimum pour les ouvriers, Bata aurait encore un grand avantage car il est admis que dans nos manufactures les ouvriers habiles reçoivent des salaires substantiellement plus élevés que ceux qui sont fixés par cette législation.

Nous avons sans doute la déclaration de Bata qu'il paiera les plus hauts salaires généralement en vigueur dans nos manufactures de chaussures canadiennes, le point en jeu toutefois c'est qu'il pourra aussi bien payer les taux de salaire les plus bas s'il désire le faire. Il est raisonnable alors de s'attendre à ce qu'il fixe ses taux de salaire de manière à maintenir son coût de production plus bas que celui de ses concurrents. Il n'aura certes aucun différend avec ses ouvriers tchèques, car venant d'un pays où les conditions sont plutôt difficiles, il est à présumer qu'ils accepteront avec gratitude une maigre subsistance, il n'y a même aucun doute que tout ce qui approcherait des standards canadiens serait regardé par eux comme un véritable luxe. De plus, il est à prévoir qu'ils seront sous de sérieuses obligations financières envers Bata pour leurs frais de transport, leurs nouveaux "homes" et les autres dépenses incidentes de leur établissement dans l'agglomération que la firme Bata se propose de créer.

Ceci naturellement amène une autre question, celle de déterminer comment une législation de salaire minimum (qui pourrait être créée à l'avenir) s'appliquera à une industrie dans laquelle les employés sont endettés jusqu'au cou avec leur employeur et que celui-ci a le pouvoir de déterminer comment les déductions s'appliqueront.

Tout semble indiquer que Bata a tout simplement l'intention de construire son entreprise ici sur le genre de celle de son usine de Zlim — un genre qu'aucun manufacturier canadien ne pourrait espérer pouvoir copier parce que les ouvriers canadiens ne l'endureraient pas. Zlim, jusqu'au moment de l'occupation allemande ne peut être mieux décrit qu'un Etat socialiste en miniature mais sous la dictature de Bata. Pratiquement toute l'agglomération appartenait à Bata, les logements des ouvriers, les magasins, les théâtres, les banques, les sports et toutes les places d'amusement. Nous voulons bien croire que Bata était considéré comme un bienfaiteur parce qu'il avait établi un standard de vie supérieur à celui auquel étaient accoutumés les paysans des collines de la Bohême; mais de beaucoup inférieur à celui qui existe en Canada et qu'aucun ouvrier canadien ne voudrait endurer. Nous avons l'opinion de plusieurs hommes de l'industrie de la chaussure, des canadiens, qui ont eu l'occasion de visiter la Tchécoslovaquie et qui peuvent

parler en toute connaissance de cause des conditions qu'ils ont vues dans ce pays. L'un d'eux, qui a visité ce pays plus d'une vingtaine de fois, n'a que des éloges pour le génie d'organisation de Bata, mais il ajoute:

"Nous ne pourrions inciter les ouvriers canadiens à travailler et vivre comme les ouvriers le font là-bas. Les ouvriers canadiens veulent une enveloppe de paie bien à eux, la liberté de conduire leurs propres affaires comme ils l'entendent, tout comme de dépenser leur argent à leur guise."

Nous avons la ferme conviction que le seul moyen pour Bata d'imiter au Canada ce qu'il fait à Zlim c'est d'importer ses ouvriers de là-bas. Si on lui donne ce privilège, alors il pourra établir une communauté Bata et avoir un coût de production que les manufacturiers canadiens ne pourront approcher, de cette manière il concurrencera terriblement avec eux.

Cette entreprise, sous ces conditions, sera-t-elle un actif pour le Canada?

Nous disons catégoriquement: non et non.

Une entreprise genre Bata détourne les affaires de leur cours régulier, elle peut sembler prospérer elle-même mais elle communique bien peu de cette prospérité en dehors de son propre cercle. Dix ou vingt manufactures plus modestes créées

ront plus de pouvoir d'achat que cette vaste entreprise, ce pouvoir d'achat se transformera logiquement dans des affaires plus profitables et dans des emplois plus rémunérateurs pour ceux engagés dans d'autres industries.

Comme question de fait si Bata vient s'établir au Canada, sous ses propres conditions, il y établira un petit pays bien à lui — un pays étranger — chez nous. On y parlera leur langue à eux, ils adhéreront à leurs us et coutumes, leur standard de vie y dominera — et il exportera ses chaussures au reste du Canada, chaussures qui seront manufacturées sous des conditions tchèques contre lesquelles aucun manufacturier ne pourra concurrencer.

Si Bata veut abandonner sa demande d'admission pour ses ouvriers tchèques, s'il veut venir installer au Canada une industrie canadienne, opérée par des ouvriers canadiens (et il y en a un surplus) alors nous disons: oui, laissez-le venir. Quoique nous n'avons pas besoin de lui — car nous avons déjà plus que le double de capacité de la production requise — mais en dépit de cela nous croyons que le gouvernement devrait le laisser venir.

Mais si d'un autre côté, Bata insiste à lancer une industrie tchèque, opérée par des ouvriers tchèques, alors nous répétons: NE L'ADMETTEZ PAS AU CANADA.

Au cours de cette assemblée de protestation des discours empreints de la plus entière franchise furent prononcés par des orateurs au courant de la situation et des dangers qu'elle comporte tant pour les travailleurs de la chaussure que pour l'industrie elle-même.

Une résolution fut adoptée à l'unanimité qui se lisait comme suit :

Attendu qu'une compagnie de chaussures de Zlim et de Prague, Tchécoslovaquie, a l'intention d'établir une manufacture de chaussures au Canada, pourvu que le gouvernement lui accorde une exemption à la loi d'immigration;

Attendu que la compagnie de chaussures Bata a fait une application formelle pour importer 200 citoyens de la Tchécoslovaquie pour servir d'instructeurs en vue de l'entraînement d'ouvriers pour développer le système employé par la compagnie Bata dans la production de chaussures;

Attendu qu'il y a actuellement une surabondance de main-d'oeuvre compétente inemployée au Canada pour subvenir aux besoins de l'industrie;

Attendu que d'après des renseignements authentiques d'organisations ouvrières de la Grande-Bretagne il semblerait que la compagnie Bata — opérant une manufacture dans ce pays — s'est montrée plutôt hostile à traiter avec le Travail Organisé pour le redressement de certains griefs et des conditions d'emploi tel qu'il apparaîtrait par une récente interview de M. Thomas Bata à des représentants de journaux;

Attendu qu'il semblerait que la compagnie Bata, si elle commence ses opérations au Canada, bâtirait sur ses propriétés des

logements pour ses ouvriers; de ce fait, les activités de ces derniers seraient sujettes à la surveillance des officiels de la compagnie et cela deviendrait une agglomération contrôlée par la compagnie;

Attendu que les taux de salaire et les conditions de travail existant dans les manufactures Bata ont toujours été imposés par une politique dictatoriale et non par les principes démocratiques d'un contrat collectif de travail librement consenti par les organisations ouvrières intéressées;

Attendu que le mode d'opération dans les manufactures Bata est pratiquement mécanisé sous ce qui est connu sous le nom de système Conveyrun, qui impose un surcroît de fatigue causé par une accélération intensive de la production qui est dommageable à la santé des ouvriers;

Qu'il soit résolu: Que cette conférence de la Fédération provinciale du Travail endosse l'attitude prise par les locaux de l'union internationale des travailleurs en chaussures et enregistre son opposition catégorique à toute suspension des lois d'immigration qui permettrait l'entrée au Canada de soi-disant instructeurs d'outremer, estimant que cette exemption aurait un effet démoralisateur sur les ouvriers de ce pays aussi bien que pour l'industrie de la chaussure.

Que fera le gouvernement en l'instance? Permettra-t-il à la firme Bata d'importer au pays des centaines d'ouvriers tchèques? Nous espérons que non.

La Ville vendrait des lots à bâtir à rebais

La Ville cherche à se débarrasser des quelque 9,000 lots qu'elle a sur les bras parce que leurs propriétaires ont été incapables de payer les taxes. Ces lots ne lui rapportent rien, au contraire, car elle doit payer les taxes scolaires sur cesdits lots.

Elle veut les vendre à un prix minime, à la condition toutefois que les acquéreurs s'engagent à bâtir dans l'année une maison d'une valeur d'au moins cinq fois l'évaluation municipale du terrain et de verser immédiatement 20% du prix d'acquisition; s'ils ne remplissent pas ces obligations en temps voulu, la Ville reprend le terrain et garde le dépôt.

A première vue cela paraît assez attrayant et cela pourrait avoir comme résultat de pousser la construction de maisons à logements et de donner de l'ouvrage aux ouvriers des métiers du bâtiment. Mais quand on y regarde de plus près, cela perd pas mal de son charme, car il ne s'agit pas seulement de construire, il faut que le nouveau propriétaire soit en état de payer ses taxes et c'est là le point délicat. Combien seront en état de le faire? Des centaines, on pourrait dire des milliers de propriétaires se mettent en quatre pour arriver à payer leurs taxes foncières, d'année en année, il y en a qui sont forcés d'abandonner la partie et de laisser leurs propriétés aller sur la liste du shérif.

Si l'on veut réellement aider le petit propriétaire, qu'on coupe le mal à sa racine, qu'on diminue les taxes car elles écrasent la propriété. C'est par là qu'on devrait commencer, il nous semble, agir autrement n'aura pas plus d'effet qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

Les travaux de chômage sont suspendus, et pourquoi?

Le gouvernement provincial vient d'abandonner les travaux de chômage et naturellement il en rejette la responsabilité sur le gouvernement fédéral qu'il accuse de manque de collaboration; celui-ci rétorque en disant que c'est l'administration provinciale qui en est la cause par suite de sa négligence à soumettre son programme de travaux.

Que ce soit la faute à Pierre ou à Paul, le fait brutal est là la plupart des grands travaux de chômage qui procuraient de l'ouvrage à plusieurs milliers d'hommes sont ou vont être arrêtés. Qui en souffrira le plus? Baptiste, comme toujours.

Il paraîtrait que le fédéral était tout disposé à accorder à Québec un montant de \$8,000,000 à être dépensé pour des travaux de secours entrepris par le provincial ou les municipalités; pour sa part, il entreprenait pour un montant de \$18,000,000 de travaux fédéraux. C'est de l'argent, cela, avec lequel on aurait pu tenir à l'ouvrage bien des citoyens qui vont automatiquement tomber pour la plupart sur les secours directs, argent-charité qu'ils toucheront sans travailler.

Pourquoi Québec a-t-il refusé le plan d'Ottawa comportant une contribution fédérale de 50 pour cent du coût de la main-d'œuvre, pour les travaux projetés, soumis par les municipalités et approuvés par les deux gouvernements? C'est ce qu'il serait intéressant de savoir.

Il paraîtrait que le fédéral aurait imposé une petite clause qui ne plaisait pas du tout à certaines autorités provinciales, tant dans l'Ontario que dans le Québec. Pourtant, elle était bien naturelle, cette pauvre petite clause, qui voulait qu'un comité tripartite, représentant les autorités fédérales, provinciales et municipales, aurait contrôlé l'attribution des emplois. Serait-ce la véritable raison? Il est permis de le croire.

Ceux qui sont au courant de la manière dont on donnait les "jobs" sur les travaux de secours jurent leurs grands dieux qu'il n'y en avait que pour les amis des députés favorables à l'Union Nationale; il y en a même qui vont plus loin et qui affirment que sur certains travaux exécutés à Montréal un petit dix piastres faisait l'affaire; on entrait dans une certaine boutique, on demandait à voir monsieur Un Tel..., on glissait un \$10 et, en retour, on recevait une carte pour aller voir le "foreman" de la "job" qui vous engageait pour quelques semaines, puis vous étiez "slacké" pour être remplacé par un autre qui avait lui aussi craché son petit \$10, et c'est ainsi que cela marchait: plus il y avait d'engagés, plus ça faisait de petits \$10.

Le Fédéral aurait eu vent de la chose, tout comme il aurait appris que sur certains travaux, au lieu d'engager 60 pour cent de citoyens émargeant au fonds de secours, la proportion était souvent l'inverse, car on n'engageait que les amis et les amis des amis des députés. Cela aurait été la raison pour laquelle le Fédéral aurait exigé cette clause d'un comité de contrôle des emplois.

Toute cette histoire n'est rien de nouveau, cela se pratique depuis assez longtemps, veut la rumeur. Si tel est le cas, une enquête impartiale s'impose et c'est la vérité, toute la vérité, qu'il faut mettre au grand jour; il faut démasquer ceux qui ont trafiqué de leur position, de leur influence, il faut connaître ceux qui ont partagé tous ces \$10 qu'on a arrachés à des pauvres diables pour leur donner une "job" provisoire à 35 ou 40 cents de l'heure (soit \$16.80 par semaine). Il est temps que ces insinuations cessent, si ce n'est pas vrai — mais il paraîtrait qu'il y aurait des affidavits assermentés prouvant que c'est bien vrai, — et alors qu'on poursuive les exploités, les gros comme les petits.

Si Ottawa a les preuves en mains, pourquoi ne pas les montrer au grand jour et mettre les coupables au pilori de l'opinion publique, oui, pourquoi ne le fait-il pas?

Serait-ce une nouvelle volte-face?

Vous savez que, pour vous faire servir une bouteille de bière dans un restaurant, vous devez au préalable commander — quoique vous n'êtes pas tenu de le manger — un repas d'au moins 35 cents; certains restaurants observaient scrupuleusement la loi — la crainte étant le commencement de la sagesse, — on présentait le menu au client et on lui servait un succulent (?) repas avec sa bouteille de bière; d'autres se contentaient de servir un "rubber" sandwich avec la bouteille et chargeaient 35 cents pour le tout, plus la sainte taxe (?). Cela faisait sacrer nos bon "canayens", ce qui ne portait pas à grande conséquence, mais en plus irritait le touriste à tel point que leur nombre est tombé à moins de 50% de ce qu'il était les années passées, ça, par exemple, a eu son effet et on s'est ameuté en hauts lieux.

Il paraîtrait que le mot a été passé très discrètement de l'un à l'autre, que c'était fini: plus nécessaire de servir un repas d'au moins 35 cents pour servir une bouteille de bière. Serait-ce possible qu'on fermerait les yeux sur ces infractions, qu'on laisserait ainsi violer une loi inscrite dans les Statuts provinciaux?

Mais il y aurait mieux ou plutôt pis. On laisserait les "boîtes" de nuit faire leur commerce jusqu'à deux heures du matin. Encore une fois, le mot se serait passé de l'un à l'autre: "wide open" jusqu'à nouvel ordre.

On rapporte, et un journal hebdomadaire l'aurait même publié, que le premier ministre aurait donné la réponse suivante à "une délégation le suppliant de rappeler la loi obligeant les hôtels et restaurants à gaver leurs clients d'un repas d'au moins 35 cents":

"Celui duquel dépend votre sort est momentanément absent, mais il sera bientôt de retour, je lui ferai connaître votre demande et ce sera à lui de décider..."

Si c'est vrai, cela ouvre la porte à de nombreuses hypothèses. Qui est le personnage important que le premier ministre visait? C'est presque un secret de polichinelle, mais notre respect pour lui nous empêche de le nommer. Il y a dans tout cela quelque chose qui n'est pas clair. Nous avons toujours été sous l'impression que c'était le gouvernement qui administrait la province et que c'était lui qui avait charge de faire respecter les lois. Nous serions-nous trompés?

C'est bien beau de se dire unioniste, mais tout n'est pas là, il faut le prouver. Et la manière d'y arriver est de toujours demander l'étiquette de l'union sur les produits que nous achetons. C'est parfois difficile, mais on y parvient toujours.

DIGNIFIED PUBLICITY

"Mr. Mayor and Members of Council" is the title of a tastefully prepared and readable pamphlet that the Canadian Federation of Mayors and Municipalities is distributing as a means to enlighten the general public and municipal officials, concerning the objects and accomplishments of the Federation since it was organized. Enumerated amongst the several public documents is the submission of the Federation to the Royal Commission on Dominion-Provincial Relations, and compiled by its highly qualified Executive Director, Mr. Geo. S. Mooney. Several additional reports, memorandums and publications are listed. These demonstrate that the Federation is very much alive where the welfare of Canadian municipalities is affected. It has a great deal to its credit and merits the fullest support of every municipality and municipal organism throughout the Dominion.

We fully endorse the sentiment expressed in the pamphlet on this score.

It would be extremely difficult to find objections to joining so necessary, splendidly administered, and effective an organization. The membership fee is an extremely reasonable one. The only criticism that might be offered is that the minimum fee should be twenty-five dollars. Hardly any municipality would object to pay this small sum for membership in a powerful national organization devoted exclusively to municipal welfare and progress. Subscribing municipalities, particularly the smaller ones, because of the Federation's facilities could during the course of the year save the subscription fee tenfold.

A municipality affiliated with the Federation shares in its prestige and can count upon receiving prompt consideration from the superior governments than the non subscribing municipal bodies.

With a larger membership and a substantially increased budget it could extend its activities and render still better service to the affiliated units.

In a country as large and as sparsely populated as Canada an organization with the purpose and objectives of the Federation is vital to not only municipal but national welfare. Economies and changes can be brought about through the agency of the Federation advantageous to the municipality and the taxpayer.

Organized Labor has been taught by experience the need for and benefits of co-operative and collective effort.

We wish the Federation every success in its laudable endeavor to increase its membership and strengthen its finances.

With so energetic and popular a president as Stanley Lewis, Mayor of Ottawa; so enthusiastic and experienced a municipal authority as Mayor Houde of Montreal, and the hard working and conscientious Treasurer-Mayor Day of Toronto, with whom are associated the enterprising mayors of Canada's principal cities and towns the campaign should, and undoubtedly will be, a deserved success. It is fitting in this connection to mention appreciatively Mr. Geo. S. Mooney who enjoys the confidence of the Federation's officers and members and has labored so sincerely and constructively in building it up to its present degree of influence as a national institution.

B. R.

DES REDUCTIONS DE SALAIRES ATTRIBUEES AU BILL No 19

Le Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec a protesté énergiquement contre les réductions de salaires qu'ont subies les ouvriers qui travaillent actuellement sur les chantiers du Chemin de la Canadière et du Parc Victoria. Une lettre sera envoyée au ministre provincial du travail à ce sujet. Normalement, les salaires payés sur les deux chantiers mentionnés plus haut devraient être les salaires prévus dans les contrats collectifs du travail. Toutefois, depuis le bill 19, le gouvernement a droit de payer des salaires plus bas que les salaires des contrats collectifs, et personne ne peut intervenir légalement.

Un délégué a aussi fait remarquer que non seulement les salaires, sur ces chantiers ont été réduits, mais que les heures de travail dépassent les limites prévues dans les contrats, et que les conditions de travail sont souvent inhumaines. On exige que les équipes fassent telle quantité de travail dans la journée, et la quantité exigée a obligé les ouvriers à prendre leur diner tout en travaillant pour arriver à temps.

UNE EDUCATION LIBERALE

"Soulagez la pauvreté et la détresse. Défendez les droits aux assemblées publiques et à la liberté de parole, plus particulièrement quand vous différez d'opinion. Supportez les écoles et développez en tout sens l'étude de l'histoire du gouvernement et de la vie sociale. Par dessus tout, supportez une éducation libérale, une éducation pour des hommes, non pour des chiens, afin que nous puissions entrer et vivre dans un monde d'idées, de beauté et de pensée. Voilà ce qui devrait être le programme; voilà ce qui amènerait un véritable malaise à nos ennemis; ce qui serait le meilleur moyen de perpétuer et de préserver la forme du gouvernement et le genre de vie que nos pères nous ont légué et auquel ils avaient confiance que nous donnerions notre appui dans toute sa mesure."—William T. Russell.

Évitez le mensonge avec un soin extrême. Si l'on remarque en vous peu de sincérité. L'on ne vous croira pas, lors même que vous direz la vérité.

FERNAND RINFRET

A Tribute and Appreciation.

All is hushed! The still form in its permanent casket is gently lowered into the moist earth. His sorrowing relatives, friends, and admirers pay a last silent tribute to the mortal remains of one who in his life time played a manly part. He was a good citizen, a loyal friend, sincere colleague and able Minister of the Crown. With the prospect of many useful years before him he was suddenly called and the brilliant journalist, cultured citizen, powerful and convincing orator, and able parliamentarian became lifeless. If anyone was cut off in the prime of life he certainly was. He is now a memory! Nevertheless, one that will live. He had more than his share of sorrows interspersed with few joys. He was a splendid and eloquent advocate of democracy. He was French in language but traditionally English in political thought and appreciation of British and French principles of liberty and justice.

During his fifty-six years of busy life he faced the world bravely. He was not afraid. He courageously expressed his thought and views in vibrant and beautiful diction.

He typified all that was best and highest, in the race of which he was an outstanding and proud member. He was intensely Liberal in viewpoint and action. He was an ardent disciple of the great statesman who helped to make Canada a nation.

He was a worthy colleague of the leader to whom he gave a devotion that was inspired by confidence and esteem.

He will be grievously mourned by many and missed by thousands.

Sleep, Fernand Rinfret, thy last and final rest, in the sacred soil situated in the confines of the city you labored for with zeal and success and which you loved!

Within the gates of the city of the dead, of which you are now a noble citizen there rests no finer clay!

Your great Church has invoked for you its blessings and immortality. You have earned both in the fullest measure.

Those you leave behind salute thee on thy last journey, as one who bravely fought for truth, righteousness and a united Canada.

You gave much! You asked for little! Could anyone do more? B. ROSE.

A Tribute to Neville Chamberlain

Sir:

You come of a family distinguished for its public service. Its name is a household word throughout the United Kingdom. You, and those who bear your honored name have given generously and selflessly of their time, talents, and wealth. You, and those who held office before you entered public life were held in high honor and esteem in their home city. They were not only loyal public servants but ably qualified executives. They were never afraid to take a stand. Whether their attitudes were criticized or commended they did what they considered was right. Joseph, Austen, and Neville, maintained the Chamberlain tradition — now cherished as a priceless British political heirloom.

You have the courage, and the confidence in your fellow men that is characteristic of Englishmen. Your modesty equals your devotion to British ideals. Neither fear nor flattery deter you from adhering to a course of conduct that your conscience tells you is the right one.

Prior and subsequent to the signing of the Munich pact, you were heralded by millions as a saviour, and by others, as a victim or dupe of Hitler threats and Nazi trickery. You believed and trusted the men with whom you negotiated the peace. Your intentions were sincere and your motives noble.

Millions blessed you for your peace heroism and personal sacrifice.

You demonstrated that you were "a man of peace." You ignored slander and gross abuse, upheld by the conviction that any personal loss of dignity you suffered could not for a moment be compared to the inestimable gain to the world in preventing war.

Well deserved tribute was paid you by political friend and foe following your success in avoiding war. Modest though you were, you stood head and shoulders in dignity above those who, but for your intervention, would have loosed the dogs of war, at a time when Britain and France were unprepared.

No one, Sir, can accuse you of sacrificing the Czechoslovaks! You thought of and visualized the tens of thousands who would lose their lives in the first clash between the contending forces of totalitarianism and democracy. You upheld the democratic principle of the "greatest good of the greatest number."

Your accomplishment in settling the Sudetenland difficulty earned you the high praise of the Canadian Prime Minister, the Rt. Hon. W. L. Mackenzie King and his distinguished and eloquent colleague, the Rt. Hon. Ernest Lapointe, Minister of Justice.

You were justified in thinking that having adjusted this critical situation the German leader would have no further designs upon his smaller neighbors. Unfortunately, promises and pacts are not held binding by the existing German administration. Your surprise at the action of the men you thought were gentlemen gave way to righteous indignation. There is no anger as cold and implacable as that of the Englishman whose confidence is betrayed.

You did not hesitate to frankly express your indignation in simple and burning words, when you learned that those with whom you discussed peace were deliberately preparing for war.

Once you were convinced that it was useless to enter into further negotiations with those who thought you could be easily deceived, you adopted a tone and attitude that if not belligerent was unmistakable in its firmness.

Your patience was tried to the limit. You swallowed your pride in order to serve a great cause. The Nazi intriguers have now turned upon you realizing that you are no longer susceptible to their influence and machinations.

Your country trusts you, Sir, and admires you for your restraint, conscious that, in all things, you think and labor in the best interests of the nation and your fellow men.

As His Majesty's Chief Councillor, you have the satisfaction of knowing that the King's subjects throughout the Empire admire you for your patriotism, courage and integrity.

We are thankful, Sir, that in these trying days of stress and tension, Britain has a Chamberlain the United States, a Roosevelt; and His Majesty's largest dominion, a Mackenzie King.

We are extremely and profoundly grateful to you, Sir, and pray that you may be spared for many years in the enjoyment of good health to give your warmly appreciative fellow citizens, within and beyond the confines of the Motherland, the benefits of your wisdom, experience and splendid example.

BERNARD ROSE

The Remedy—Higher Wages, Shorter Wages

The continued refusal of those who own and control industry to recognize the necessity of reducing the hours of labor along with the substitution of mechanical processes for human beings in industry was cited by President William Green of the American Federation of Labor as the main reason for the persistence of the unemployed army now numbering many millions, in an address before the recent dinner meeting of Local No. 3 of the International Brotherhood of Electrical Workers in the Royal Windsor Palace, New York City.

The dinner was held to confer appropriate honors upon the members of the local for the performance of noble and praise-worthy service.

"High or low living standards among the wage earners of the nation are determined by the wage levels which the working people are able to establish," Mr. Green said. "From the economic point of view the prosperity of the nation is largely determined by the national income. If the national income is large enough to enable the consuming public to buy and use the goods which industry produces, unemployment will be reduced to a minimum and fairly prosperous conditions will prevail.

"The total amount of the national income represented in wages paid to wage earners plays an important part in the employment and business situations of the nation. If high wages are paid and buying power is high the volume of goods sold and consumed will be increased.

"These facts make it clear that the constant struggle of organized labor for higher wages is thoroughly justifiable, both from the economic and public welfare point of view.

"There are many factors which constantly play an ever-increasing part in the forces which are gradually but surely bringing about the establishment of a shorter work-day and shorter work-week.

"More and more it becomes evident that the real remedy for unemployment will be found in the reduction of the number of days worked per week. When reduced to a simple mathematical basis it would seem an equitable division of the amount of work available is sound, particularly when it is considered as an economic problem.

"We cannot keep substituting mechanical processes and electric power for man service, and as a consequence displace millions of workers, without making adjustments in the working periods so that those displaced may be re-absorbed in private industry, unless we are prepared to maintain a large army of unemployed.

"Industrial management has stubbornly refused to make work period adjustments during the last three decades of our national life. Such adjustments were necessary to conform to the mechanical changes which have taken place.

"So many of the employing interests of the nation insist upon the maintenance of the long work-day and long work-week that, as a result of their stubborn refusal to face stern realities, unemployment has fluctuated between eight and fourteen million not working during the last ten year period. This situation has called for the expenditure of billions of dollars for relief purposes. Notwithstanding the expenditure of these huge sums of money we are still grappling with an acute unemployment problem.

"What is the remedy? Can it be found in the means which have been utilized, the methods followed and the economic policies applied during this distressing ten year period of unemployment?

"Labor still presses for public acceptance of the remedy which it has constantly advocated from the beginning. We are confident that an increase in the national income, which cannot be realized without an increase in wages paid and distributed among the masses of the people, and an adjustment of the daily and weekly work periods offer a real, practical remedy for unemployment." — *The Carpenter.*

The Pope On Peace

"In an Easter homily delivered by Pope Pius in Rome, His Holiness urged the nations to take more real steps toward 'the peace of justice and charity.' Some ruling authorities have discarded the pretence of believing in peace, but the democracies describe themselves as the peace loving nations.

"It has become the habit to place the whole blame for disturbed conditions in the world on the militant challengers of the old order, particularly on Germany and Italy. There is need to take more heed of the Pope's statement about conditions of impoverishment and misery tending to foment revolutionary disturbances.

"In the early years after the war Germany and Italy could similarly have been classed as peace-loving democracies. They tried to adjust themselves to the rules of the game; they were plunged into the direst conditions of unemployment and insecurity. Only by challenging the established order were they able to set more people to work.

"It is tragic for civilization that the Nazi and Fascist nations should be mainly employed in work for destructive purposes. There is so much the less excuse, however, for the democracies in having failed to employ more in constructive work.

"There is no need to go beyond Canada to see an example of this failure. With continental resources at hand to make it possible to build homes for an abundant life in Canada, one million Canadian people are kept from year to year barely existing under conditions of involuntary unemployment. One genuine contribution to Peace would be to begin at home to correct economic conditions." — *League for Economic Democracy.*

PRIME MINISTER URGES

Workers of New Zealand are still being urged by Prime Minister M. J. Savage to produce more commodities, including houses. The drive for greater production began several months ago.

In an interview in the *Standard*, a newspaper representing New Zealand labor, the Prime Minister said that only by the co-operation of all workers can the Labor Government continue to exist and safeguard the interests of the workers of New Zealand.

BRITISH AGED ASK

PENSION INCREASE

Portsmouth, England. — An increase of pensions to one pound a week was demanded by old-age pensioners who marched through the streets of Portsmouth. A number of men over eighty years of age were among the marchers.

They braved heavy rain and a cold wind, carrying banners and slogans, "Here are the yeomen, now old men of England," read one of these.

The World's Rage Is Mounting

The Brutal and Cowardly Nazis Challenged by the Democracies.
The Awful Sufferings of an Inoffensive Minority.

By BERNARD ROSE.

History does not record a more relentless, ruthless, and inhuman persecution of a fraction of the national population than that of the Nazi leaders and regime, against the men, women and children who profess the original faith of the Saviour whom hundreds of millions worship and reverence. The calculated cruelty and diabolic brutality of the Nazis, designed to physically and economically destroy an inoffensive minority, has inspired a cold hatred of Hitler and his gang of tyrants on the part of the decent and truly Christian citizenship of the democratic countries.

The ranting ex-Viennese painter conceived for this minority, several of whom helped him, so intense a dislike that it borders on the maniacal. The concentrated essence of his wrath and envy, is contained in the book the sale of which has made him a very rich man and has intensified the prejudices of Germans who, through jealousy or false education, lose no opportunity of venting their spleen upon those who are helpless and defenceless.

Shameful and barbarously repressive and discriminatory laws and regulations are enforced against the group which, in the past, contributed so materially to the glory and wealth of the land they regarded as their own. World wide sympathy has been expressed for them but little to date has been accomplished to release them from their horrible bondage. They have been mercilessly despoiled of their possessions and made social pariahs. Hardly a day passes without the adoption of and enforcing of still more annoying and grossly discriminatory restrictions.

This nation of eighty millions devotes administratively most of its time to socially and economically flaying a mere handful of law abiding residents, whose only crime, in mad Nazi eyes, is the faith they profess or their alleged racial descent.

The Nazi chief morons (they can't be intelligent or normal) brutally ill-treat an heroic Niemoller and a scholarly and devout Innitzer. That a prince of a great Church should be insulted and assaulted in what was at one time regarded as the stronghold of Catholicism, is hardly credible. Those who are responsible for this cowardly treatment of an eminent prelate have sunk to the lowest depths of human depravity. They should not only be excommunicated by the Church but every Christian nation.

In the Province of Quebec His Eminence Cardinal Villeneuve is admired and respected for his piety and learning by all classes irrespective of race or faith.

The Nazis are devoid of pity, conscience or sense of justice. Since Hitler became their deity they have become transformed into savages. They respect the laws of neither God nor man.

They rob and intimidate their nearest neighbors. They hold up to ridicule the statesmen and nations that have contributed so materially to the world's progress.

The slinking cowardly brutes who constitute the membership of the foul and murderous Gestapo regard themselves as the superiors of the men and women they incarcerate or murder. Nothing viler ever breathed than the Nazi secret agent led by such frightful monstrosities as ape faced Goebbels, sly looking Himmler and the lunatic journalist at large, Streicher.

Those who support Hitler and subscribe to the beastly Nazi creed stand before the world as dangerous malefactors. They are the upholders of a regime that is a standing affront to civilization and Christianity. The attitude and antics of their Fuehrer and his simian faced public mouth-piece the Minister of Propaganda have aroused the democratic world.

Hitherto peaceful nations, Christian and forbearing, have been forced into a state of belligerency that bodes ill for the Hitler camarilla in the event of the democracies deciding to join issue with the Nazi braggarts and bullies. There is a limit beyond which it is dangerous to tax the patience and good nature of the peace minded citizen. Hitler and the puny Goebbels, circulator of lies and slanders, official and unofficial, must be taught and told that when so placid an individual as Neville Chamberlain repudiates them that their downfall is assured.

One can hardly picture the mad Fuehrer and the ineffable Goebbels going out to meet the democratic enemy at the head of a German regiment or division. So much for their bravery!

The plight of the unfortunate minorities in darkest Hitlerland cries aloud to Heaven for vengeance! Since the advent of the distraught Fuehrer they have gone through a thousand purgatories. Yet, they committed no crime and were not called to repent since they loved the land of their birth or adoption, and only asked to live in peace and give to it their best.

The Nazi regime is made up of a clique of murderers, assassins, thieves, cowards, poltroons and megalomaniacs.

The workers are denied the most elementary human rights. They are badgered and brow-beaten. They are spied upon and forced to carry out the wishes of their economically parasitic tormentors. They are rationed and regimented for the glory and profit of Hitler and the all powerful and important Third Reich. Theirs is indeed a sad fate! Perhaps not so bad as the hated and repressed minority kin of the Saviour, but bad enough when compared with the lot of the intelligent organized workers in the free lands of the earth.

Are we to have repetition of 1914? Then for the neurotic and erratic exile at Doorn it was: "Germany over all"! Hitler and his band of adventurers and despicable propagandists have foisted German rule on proud peoples. They will have cause to bitterly regret it. They will not only have to meet an outraged and enraged German proletariat but a world in arms.

The almost inconceivable atrocities ghoulishly perpetrated by the vile and gloating sadists of the Third Reich must bring with them so indignant, unanimous and spontaneous a reaction, that the culprits will be astonished. Hitler and the organized Nazis have earned the moral reprobation of the world! They are a thousand times accursed! They will live in history as the brutal barbarians of the twentieth century.

Liberty has never yet received so brazen a challenge from the satanic upholders of slavery and reaction. It can meet them and prove, there are still valiant souls who prefer death to the loss of all that makes life worth living in the free lands of the universe. Men and governments that ill-treat, exile, and imprison their brave citizens, and economically, politically and socially murder inoffensive minorities must and will be destroyed!

The Co-operative Movement

In the northwestern corner of Nova Scotia in 1930 an idea was born.

Recently at a luncheon in the parliamentary restaurant a group of newspapermen heard the story of that infant idea's growth to a sturdy youngster, who is gallivanting all over Nova Scotia and other Maritime Provinces.

When St. Francis Xavier University at Antigonish made its first modest efforts toward extension work in adult education, there was no idea that the seed so planted would grow into a network of study clubs, co-operative marketing and buying institutions, hundreds of credit unions.

Idea "Caught on"

The idea has caught in the Maritimes and is sweeping westward. In its wake it is leaving a new political mentality which (strictly off the official record) is viewed with some alarm by stalwarts of old-time parties.

When you start people thinking. It's hard to say just where they will stop.

Prof. A. B. MacDonald, a youngish, silver-haired, bright eyed man told Ottawa newspapermen a few of the things which have been accomplished in his Nova Scotia during the past eight years.

Prof. MacDonald has uttered nothing about him of the professional social service worker. He looks and speaks more like a college halfback, and it's not hard to imagine him talking the language of Nova Scotia fishermen and miners.

He told of attending a meeting of colored folk who were forming a study club. He and another professor went there to guide the organization into stride. When it was over the negro chairman asked him to come back to another meeting.

"Certainly," he agreed, "We'll both come back."

"So suh, you ju's come back. We feels you is one of us."

So late as last summer Ontario newspapers sent feature writers to recount the plight of the fishermen and miners of Nova Scotia. They got stories—not pretty stories—of destitution, appalling housing and near starvation.

The bright spots they found were where the adult education had kindled hope and shown people how to help themselves.

Now there are 2,500 study clubs in the Maritimes. In 1932 there were four credit unions with meagre savings of dimes and nickles amounting to \$30. Now there are 280 with an aggregate of \$900,000.

Co-operative marketing organizations have lifted many fishing communities from the verge of desperation. Consumer co-operatives did a three million business last year.

In the first seven years of the work, its practical effort was establishment in Nova Scotia of 140 credit unions or co-operative banking institutions, seventeen lobster canning factories, ten fish processing plants and a variety of other enterprises.

25,000 enrolled.

The example stirred people in New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland. Provincial and Federal governments have asked the university to send men to different places to organize study clubs. It is estimated that 25,000 people are enrolled.

Visitors from every province in Canada and dozens of states in the Union have come to Antigonish to find the secret inspiration of the movement.

But benefits of the movement are not to be counted in facts and figures. The major credit to the work lies in a new spirit of confidence and hope stirred in the hearts of a despondent, unhappy people.

From the Daily Province, Vancouver and New Commonwealth.

INTERNATIONAL FEDERATION OF TRADE UNIONS BANS RUSSIAN LABOR GROUP

The eighth Congress of the International Federation of Trade Unions, at its meeting at Zurich, Switzerland, on July 7, rejected by 46 votes to 37 the resolution presented by the British Trades Union Congress calling for a renewal of the membership invitation to the trade unions of the Union of Soviet Socialist Republics.

The opposition to the invitation was led by delegates from the United States, Belgium, and the Netherlands. The twelve votes of the American Federation of Labor, cast by Robert J. Watt, the A. F. of L. delegate, finally proved to be the deciding factor.

Not only did the Congress reject the proposal for a new invitation to Russia but it also adopted a resolution sponsored by Robert J. Watt, conforming to the decision taken by the International Federation's General Council when it broke off negotiations with the Russians last year. The British delegates voted for this resolution, the only votes against it being those of the Mexicans, with the French and Norwegians abstaining.

Aggressor Nations Condemned

The Congress adopted five other resolutions. One of them, condemning the aggressions by totalitarian States, also expressed the hope that the French-Anglo-Soviet pact would be realized as quickly as possible in the interests of "peace and freedom."

The delegates from Finland, Denmark and Sweden refrained from voting because of mention of the pact.

Jewish Persecution Scored

Another resolution condemned the persecution of the Jews and asked I. F. T. U. to facilitate emigration to Palestine.

The remainder dealt with hours of work, the I. F. T. U.'s economic activities, and expressed sympathy with the Chinese in their struggle against Japan.

All the officers were re-elected, and the Congress authorized the creation of an additional vice-presidency for a representative of an overseas country.

DEMANDEZ
LA BIÈRE
POPULAIRE

ASK FOR
THE POPULAR
BEER

MOLSON

Brassée à Montréal
depuis

153 ANS

Brewed in Montreal
since

153 YEARS

Poisoning In Hat Factories

By DR. ALFRED BRAUNTHAL, Research Director.
(Reprinted from *The Hat Worker*)

We have known it right along. Hatters have suffered from it for decades. And now the Government confirms it. There is an appalling amount of mercury poisoning among workers engaged in the fur-felt hatting industry.

The results of an investigation that lasted many months in Danbury have just been published. The investigation was conducted at the request of the Union and with the full cooperation of our local officers in Danbury, as well as the General Officers of our International. It was a cooperative venture in still another respect. The Federal government joined hands with the Connecticut State Department of Health to carry through one of the most extensive surveys of an occupational disease and of workers' health ever attempted in the United States.

As we pointed out, the disclosures of the extent and prevalence of mercury poisoning are truly startling. In certain crafts the number of workers suffering from the poison reaches the shocking figure of one out of very four. In others, the percentage is somewhat lower, but is still staggering. The fact is that there is no need for anyone to suffer from mercury poison. It is possible to manufacture hats without the use of mercury, and it is also possible to introduce improvements in ventilation and equipment that will reduce poisoning to a minimum even with the use of mercury.

An Insidious Poison

Mercury is a most insidious poison. It is cumulative in effect. That is to say, it may take years before it disables its victim. The tiny amount of mercury vapor that the worker breathes in the course of a day work will not show its effects immediately. The worker will not even know that he has consumed some poison. Yet he has taken it into his system and he will not be able to eliminate it. It will stay there and other bits of mercury will pile up on top of it. Eventually, the combined amount of poison will wreak in damage. Nerves will be shattered, digestion impaired; mouth sores will develop. There will be loss of appetite, loss of weight, loss of sleep. Tremor, the so-called "hatters' shakes," so so familiar and so distressing to our people, will take hold. Eventually, and even worse, psychic disturbances will develop.

It is startling to learn how little mercury it takes to put our workers in danger of the dread disease. Quick-silver is one of the heaviest metals, yet it takes but an infinitesimal amount to affect a victim. The investigators who conducted the survey in Danbury and took samples of the air in the factories found that as little one milligram of mercury in ten cubic meters of air will cause damage after continuing exposure.

Now, a gram is a comparatively small weight. It takes about 28 grams to make one ounce. A milligram is one-thousandth part of a gram, or one twenty-eight-thousandth part of an ounce. Surely this is a very tiny amount, particularly when it is distributed in a space of ten cubic meters. A meter is a siz-

able amount of space; it is more than a yard. Then cubic meters amount to eleven cubic yards of space. Yet the fact is that the minute quantity of one twenty-eight thousandth part of an ounce of mercury distributed in a space of eleven cubic yards is enough to subject a worker to serious injury.

The injury will depend not so much on the worker's physique of resistance to mercury poison, although these are important factors, as on the extent of time that he spends in the poison-laden air. The investigators have established that an old timer in the hat trade is more likely to be stricken by mercury poison than a novice. The reason is, again, that mercury is a cumulative poison. The more time a hat worker spends in the trade, the more likely is he to accumulate a large amount of poison and to be stricken by it.

The Worst Hit

The investigators noted that workers in certain operations suffered more frequently from mercury poisoning than those in other crafts. A quick check established the logical reason for it, a reason well known among the hat workers because of long and sad experience with the ravages of the disease. The crafts that inflict the greatest damage are those where the greatest amount of mercury is used. They are the departments where the coners, the hardeners and starters work, where the concentration of mercury in the workers' breathing space happens to be the highest.

And here are the statistics and distressing figures on these crafts:

| | |
|-----------------|-------|
| Coners | 24.2% |
| Hardeners | 21.2% |
| Starters | 19.1% |

These figures and those percentages may represent only statistics to some people, but to us it means that one out of four coners, one out of five hardeners or starters, all of them our fellow workers, have been stricken, their health has been undermined, their nerves affected.

One out of four! One out of five! What a terrific toll! And how utterly unnecessary!

And they are all our people! They worked with us, lived with us and spent their years side by side with us until they fell prey to the poison gas in our work places.

To be sure, there are other crafts than those of coners, hardeners and starters in the hatting industry, and the incidence of poisoning is not as high among them. But the Government survey shows the average to be 11.1% of all back-shop workers. In other words, one out of every nine workers in the back-shop is sure to be affected by mercury poisoning to a more or less severe degree.

It is hard for worker to escape mercury poisoning if he has worked in a room laden with mercury dust for a number of years. The Government report shows clearly that the incidence of the disease depends on the mercury concentration in a room. While in rooms with a mercury content of three milligrams per ten cubic meters of air, one out of six is sure to be

affected if he has stayed in the place ten or nineteen years, the milligrams per ten cubic meters of air, and is reduced to one out of thirty three workers when there is only one milligram of mercury in the same amount of space.

In other words, the mercury hazard can be substantially reduced if and to the extent that manufacturers succeed in diminishing the mercury concentration of their work rooms. The report reveals how this can be done, but shows at the same time that in most instances it has not been done.

Stop Using Mercury

Again, it can and should be done. The Government report points out that an investigation has shown that furs prepared by non-mercury carrots are being successfully used in a number of plants — (particulate ratio is but one out of seven when the concentration is only two milligrams per ten cubic meters in some European countries), and urges the manufacturers "to give serious consideration to the use of a non-mercury carroted fur, the general adoption of which would eliminate the mercury hazards from the industry."

The investigation by the Government has made it clear beyond any doubt that mercury poisoning in the fur-felt hat industry is a man-made plague which can and should be uprooted by the intelligent efforts of man.

THE FIRE RANGER'S PAY-LIST PATROL

It is a common saying of fire rangers that every acre of trees is an acre of wages. Tramping the trails and paddling the rivers in the ceaseless search for fire outbreaks would be a tiresome business to him did he not know that the daily pay of thousands of workers in forest industry depended upon his vigilance.

Some strange adventures happen to the Forest Dollar. Its first job is to keep a pay-list which touches the pockets of more men and families than any other dollar let loose in Canada. No fewer than sixty-five Canadian towns, with almost their complete population, are dependent upon forest safety. In the pulp and paper industry alone, 34,000 workmen and their families, take their pay envelopes week by week from the proceeds of paper making. That, however, is no more than the forest dollar's primary adventure. The paper mills purchase seventy-five millions worth of supplies from almost every variety of Canadian producer, whether a coal miner, a fisherman, fruit grower, steel and textile worker, or the artisan of electrical and motor car factories. More than six million dollars worth of coal is mined in Canada for the paper mills, and such a little-known article as alum involves a trade of \$725,000.

"Truly," says the fire ranger, as he comes upon a mouldering campfire left beside the trail by reckless travellers, "I wish I could tack a sign on every tree: 'This belongs to an acre of wages'."

A. F. OF L. COMMITTEE DISCUSSES PREVAILING WAGE WITH ROOSEVELT

Washington, D. C. — The subject of the prevailing wage on WPA projects, abolished by the current WPA appropriation law, was taken up with President Roosevelt by an American Federation of Labor Committee headed by President Green.

Following the White House conference, Mr. Green said:

"We had a conference with President Roosevelt and we discussed the elimination of the prevailing rate of wages section from the Relief bill. We discussed the matter quite fully and represented to him the great dissatisfaction which prevails throughout the country and stressed the need for correcting the situation.

"One thing stood out in the discussion and that was that above

LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration
Gus. FRANCOQ, Rédacteur
Le seul journal ouvrier bilingue au Canada



Membre de la Presse ouvrière internationale d'Amérique

THE LABOR WORLD

Canada's Only Labor Bilingual Paper

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile, Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest, Montréal

The Labor World is printed on newsprint manufactured by the E. B. Eddy & Co., which is 100 per cent organized.

Le soir, 908 Sherbrooke Est
Tél. CHerrier 7050

GERARD TRUDEL
AVOCAT
57 OUEST, RUE ST-JACQUES
Suite 209. Tél. MARquette 2636

and beyond all else the union wage scales must be maintained. The President is going to explore two or three recommendations that we made to him and see what can be done.

Mr. Green said that the dismissal of WPA workers after five days of absence had also been taken up with the President and that the Chief Executive had been asked to intervene and protect the strikers from discrimination.

The distress among artists, theatrical performers and musicians was also taken up with the President, according to Mr. Green. He said that the committee had earnestly requested that something be done for these groups.

"BIG TOP" SIGNS UNION CONTRACT

The "Greatest Show on Earth" started its 1939 season, assured of no hitch due to labor troubles. A 100 per cent union contract was signed by the Ringling Brothers-Barnum and Bailey Circus with the American Federation of Actors A. F. of L. affiliate.

Last year, the tour of the circus was cut short when workers struck against a 25 per cent wage cut. The new contract restores the original pay scales.

This Union Label



is the best guarantee that Bakery and Confectionery products are Union Made — continue to

Demand Union Made Products!

MEETING HALLS TO LET

CENTRALLY LOCATED
Seats 250 people
Also Halls suitable for Offices
Chairs and Tables Furnished
For further information
Call "The Labor World"
Lancaster 5361

THE Windsor
ON DOMINION SQUARE

Our Leading Amusement Places
Dans nos Théâtres

PALACE

2nd BIG WEEK!
SONJA HENIE
TYRONE POWER in
Irving Berlin's
Second Fiddle
Week Days, 10 to 1, 25c.

CAPITOL

Stronger than Desire
with VIRGINIA BRUCE
WALTER PIDGEON
Added Attraction
"THE COWBOY QUARTERBACK"

PRINCESS Theatre

"SOUTH RIDING"
with Ralph RICHARDSON
EDNA BEST
Added Attraction
TOM WALLS in
DISHONOR BRIGHT

LOEW'S THEATRE

The best picture of any year!
ROBERT DONAT
in
"GOODBYE Mr. CHIPS"
with GREER GARSON

DOMINION BRIDGE CO. LIMITED

Head Office and Works at:
LACHINE, P. Q.
Branch Works:
Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver

Tél. LANcaster 3858
Salon de Fleurs ST-DENIS
1590, RUE SAINT-DENIS (Edifice du Théâtre St-Denis)
Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux lecteurs du "Monde Ouvrier"
Mme J.-Z. PILON. Rés. HA. 7901

MONARCH GAS RANGES

Made by
Canadians
for
Canadian Homes

BE READY FOR EXAMINATIONS. We have helped hundreds to obtain positions as Letter Carriers, Postal Clerks, Customs Examiners, Clerks and Stenographers, etc. Free Booklet of information. M.C.C. Schools, Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada.

N'OUBLIEZ PAS LE

PIQUE-NIQUE

DES BUANDIERS ET NETTOYEURS
LOCAL 122
DIMANCHE, LE 13 AOUT 1939
PLAGE ST-JACQUES — Terrain Raimbault
3101 OUEST BLVD GOUN — Char Cartierville No 17